

[Français]

ON DEMANDE QUELLES GARANTIES LE GOUVERNEMENT A OBTENUES DES RAFFINEURS AU SUJET DU PÉTROLE BRUT QUE LES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS DE L'EST REÇOIVENT DE L'OUEST DU CANADA

M. Pierre Bussières (Charlesbourg): Monsieur le président, l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient d'indiquer qu'après des interventions auprès de l'Office national de l'énergie il est possible maintenant d'obtenir du pétrole brut canadien pour les distributeurs indépendants de l'Est. Cela est très bien, mais après avoir obtenu des renseignements, monsieur le président, on se rend compte que les distributeurs indépendants, qui ont obtenu du pétrole brut de l'Ouest au moyen de l'oléoduc interprovincial, n'ont pas encore été capables de trouver un raffineur qui accepte de raffiner ce pétrole brut à Montréal. Qu'est-ce que le ministre a fait? Quelles garanties a-t-il obtenues? Quels engagements formels a-t-il obtenus des raffineurs? A-t-il obtenu, premièrement, la garantie qu'ils raffineraient ce pétrole brut qu'obtiendront les distributeurs indépendants et, deuxièmement, qu'ils fourniraient également de l'huile à chauffage aux distributeurs indépendants au Québec?

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, fort de sa brève expérience de secrétaire parlementaire, le député n'ignore pas que le ministère se tient constamment au courant de la question des approvisionnements. Il n'ignore pas non plus que mon prédécesseur, le ministre de l'Énergie du gouvernement précédent, avait pris l'initiative d'ordonner une enquête sur l'approvisionnement des distributeurs indépendants. Sous le régime précédent, ce rapport a été mis sur les tablettes. Apparemment, le gouvernement voulait attendre après les élections pour le rendre public.

En accédant à mon poste, j'ai immédiatement pris des dispositions pour le rendre public. Je l'ai fait distribuer à toutes les parties en cause en leur faisant savoir très clairement que nous avons l'intention de surveiller de près toute la question de la distribution aux indépendants et que les raffineurs et les exploitants de terminal ne tenteraient pas de s'approprier une plus grande part du marché. Ensuite, je leur ai envoyé au mois d'août un télex dans lequel j'ai précisé sans ambages les règles du jeu concernant les raffineurs et les exploitants de terminal.

[Français]

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT GARANTISSE QUE LES RAFFINERIES VONT FOURNIR L'HUILE DE CHAUFFAGE AUX DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS

M. Pierre Bussières (Charlesbourg): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Je viens de rappeler des faits à l'honorable ministre, tout d'abord que le pétrole brut que les distributeurs indépendants reçoivent de l'Ouest est une initiative qui a été prise par le ministre et je l'en félicite...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député a une question supplémentaire à poser, veut-il la poser maintenant?

M. Bussières: Qu'est-ce que le ministre va faire maintenant pour assurer que les raffineurs vont bien raffiner le pétrole brut, parce que du pétrole brut c'est inutilisable dans les fournaies à l'huile, et c'est là le problème. De plus, quelles

Questions orales

sont les garanties qu'il peut nous donner que les raffineurs vont fournir de l'huile à chauffage aux distributeurs indépendants?

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé d'exposer au député en particulier et à l'ensemble des députés en général les initiatives que j'ai prises pour que les distributeurs indépendants de la province de Québec soient approvisionnés en pétrole brut. Si le député veut attirer mon attention sur un cas précis...

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le député peut se réfugier dans les généralités et le verbiage. Il peut faire les allégations qu'il veut. Mais s'il désire attirer mon attention sur un cas précis pour que je l'examine, il peut être assuré que je l'étudierai sérieusement et que je ferai mon possible pour régler tout incident isolé.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE UN MINISTRE À PLEIN TEMPS

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que les anciens combattants ont réclamé énergiquement et à juste titre un ministre des Affaires des anciens combattants à plein temps, et comme il est indispensable que les forces armées canadiennes aient également un ministre à plein temps, quand le premier ministre divisera-t-il le double ministère de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants pour donner un ministre à plein temps à chaque ministère?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement, les anciens combattants et les forces armées du Canada sont très chanceux d'avoir un ministre des Affaires des anciens combattants et un ministre de la Défense nationale aussi compétent que l'hon. Allan McKinnon qui est capable de s'acquitter de ces doubles fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Monsieur l'Orateur, nous ne doutons pas des aptitudes du ministre de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants. Nous doutons simplement de l'aptitude du premier ministre à bien choisir ses ministres.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Faut-il voir dans la décision du premier ministre de confier ces deux ministères à un seul ministre, la première étape de la suppression progressive du ministère des Affaires des anciens combattants? Sinon, pourquoi persiste-t-il à traiter ouvertement ces deux ministères très importants, deux ministères à vocation sociale, comme s'ils n'étaient pas vraiment importants?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué pendant la dernière législature la profonde inquiétude qu'inspirait au député l'incapacité de l'ancien premier ministre à nommer au moins un ministre auquel le député songeait. Je le comprends parfaitement.